

Règlement du Triathlon de Châteauneuf-La-Forêt

La manifestation qui se tiendra le dimanche 23 juin 2024 est organisée par Briance Roselle Aventure (association loi 1901)

Programme de la journée :

Dimanche 23 juin:

9H30: Cross triathlon XS (350m de natation/8km de VTT/2.5km de course à pied) en individuel: accessible à partir de la catégorie Benjamin (nés en 2012 et avant). Ouvert aux licenciés FFtri, non licenciés et aux participants du challenge national Polyexpert

11H15 : Cross triathlon 6/9 ans (50m de natation/1km de vtt/300m de course à pied) en individuel : accessible aux enfants nés en 2015, 2016, 2017 et 2018. Ouvert aux licenciés FFtri et non-licenciés.

11H30 : Cross duathlon 10/13 ans (800m de course à pied/2.5km de vélo (vtt)/800m de course à pied) en individuel, accessible aux enfants nés en 2011, 2012, 2013 et 2014. Ouvert aux licenciés FFTri et non-licenciés.

12H00 : Remise des récompenses des Triathlons jeunes et XS.

13H30 : Triathlon S (750m de natation/20km de vélo/5km de course à pied) en individuel ou en relais, accessible à partir de la catégorie cadet (nés en 2008 et avant)en individuel et à partir de minimes en relais. Ouvert aux licenciés FFTri et aux non-licenciés.

13h40 : Triathlon M (1,5KM de natation/40km à vélo sur route/10km à pied) en individuel ou en relais. Accessible à partir de la catégorie Junior (nés en 2006 et avant) pour la course en individuel et à partir de cadet pour les relais. Ouvert aux licenciés FFTri et non-licenciés.

17H00 : Remise des Récompenses S et M suivi d'un pot de l'amitié

Art 1 : Conditions d'accès

Les différentes épreuves du week-end sont ouvertes à toutes les personnes licenciées de la Fédération Française de Triathlon, ainsi qu'aux non licenciés qui auront pris un pass compétition (valable sur la journée) à retirer en même temps que les dossards et sur présentation impérative d'un certificat médical de non contre-indication à **la pratique du triathlon ou du sport en compétition de moins d'un an ou du questionnaire de santé dûment rempli.**

Pour les relais, les licenciés des fédérations suivantes sont dispensés de certificat médical :

- Licenciés FFN qui courent la partie natation,
- Licenciés FFC qui courent la partie vélo,
- Licenciés FFA qui courent la partie pédestre
- Licenciés Ufolep dans la discipline effectué lors du triathlon avec mention compétition

Art 2 : Inscriptions

Les inscriptions se feront par internet sur le site du chronométreur de l'épreuve : «ESPACE COMPETITION ». Le paiement se fera directement lors de l'engagement sur internet, par carte bancaire.

ATTENTION aucune inscription n'aura lieu sur place.

Art 3 : Date limite d'inscription

Tous les engagements devront être réalisés sur internet avant le jeudi 20 juin 2024 minuit.

Art 4 : Droit d'inscriptions

- **Cross triathlon XS** en individuel : 12€ pour les licenciés FFTri + 2€ pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition.
- **Triathlon S** en individuel : 20€ pour les licenciés FFTri + 5€ pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition. En relais 30€ pour l'équipe + 2€ par non licenciés FFTri .
- **Triathlon Jeunes :**
 - 6/9 ans : 3€ pour les licenciés FFTri + 2€ pour les non licenciés (pass compétition)
 - 10/13 ans : 3€ pour les licenciés FFTri + 2€ pour les non licenciés (pass compétition)
- **Triathlon M** en individuel : 40€ pour les licenciés FFTri + 20€ pour les non licenciés pour s'acquitter du pass compétition. En relais 48€ pour l'équipe + 2€ par non licenciés FFTri.

Art 5 : retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le dimanche 23 juin à partir de 7H30 sur place au niveau de la salle camille Claudel situé sur l'esplanade du lac.

Art 6 : Déroulement des épreuves

Toutes les courses sont soumises à la réglementation de la FFTri en vigueur cette année. Les participants seront donc tenus de respecter le briefing de course et les consignes des arbitres présents.

Art 7 : Echauffement

Les concurrents auront la possibilité de s'échauffer dans le lac et sur la route avant le début du triathlon XS le dimanche matin et avant le triathlon S l'après-midi. Une fois la compétition débutée, il sera possible de s'échauffer sur le circuit vélo uniquement dans le sens de la course.

Art 8 : Natation

La partie natation des différentes épreuves se déroulera dans le lac de Châteauneuf-la-forêt. L'échauffement pourra se faire dans le lac à condition de ne pas gêner les épreuves en cours. Le départ natation s'effectuera sur la plage entre 2 flammes.

Le port de la combinaison néoprène sera autorisé en fonction de la température de l'eau (réglementation FFTri). Attention si la température de l'eau est en dessous de 16° la combinaison néoprène devient obligatoire (réglementation FFTri). Le port du bonnet de bain est obligatoire pendant la partie natation. L'organisation vous en fournira un lors du retrait des dossards.

Attention la natation peut être annulée en cas de température trop basse (cf réglementation FFTri), l'épreuve deviendrait donc, un duathlon.

Art 9 : Partie Cycliste

La course cycliste se déroulera sur chemin route sur un circuit de 4km pour le cross triathlon XS. Le triathlon S et le M se dérouleront sur un circuit de 20km sur route. La route sera ouverte à la circulation dans les 2 sens de la course pour les circuits vélo S et M. Vous devrez donc faire attention à respecter le code de la route, notamment sur la D12, D15 et D16. Chaque concurrent devra respecter la réglementation FFTri. Le drafting (aspiration/abri) est interdit sur l'ensemble des courses. Tout contrevenant à cette règle se verra pénalisé.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire. Le jet de déchet est interdit sur la chaussée et tout contrevenant à cette règle sera immédiatement

De plus, en cas de panne, le participant devra être capable de réparer son matériel sur la chausse et tout panne venant à cette règle sera immédiatement mis hors course s'il ne peut réparer son erreur.

La partie cycliste des épreuves jeunes se déroule en quasi totalité sur chemin, le vtt est donc impératif.

Art 10 : Partie Pédestre

La course à pied se déroulera autour du lac sur chemin et zone enherbé sur un circuit de 2.5km.

Pour les courses enfants, des boucles spéciales sur herbe et sur chemin seront mises en place.

Art 11 : Parc à vélo

Il sera situé sur la partie en herbe au dessus de la plage du lac de Châteauneuf-la-forêt. Les participants pourront rentrer leurs matériels avant les courses sous contrôle des arbitres. L'ouverture du parc à vélo aura lieu entre 1h30 et 30min avant le départ des courses, suivant les horaires indiqués sur le programme des courses diffusé sur le site internet du club.

Art 12 : Classements

Triathlon jeunes, XS, S et M: le classement sera déterminé en fonction du temps réalisé par les participants à l'issue de la course.

Chronométrage avec système de puces.

Un classement particulier sera également établi sur le triathlon XS pour le challenge Polyexpert.

Art 13 : Remise des récompenses

Pour les cross triathlon XS et jeunes se déroulant le dimanche matin, elle aura lieu aux alentours de 12H00 devant l'esplanade du lac.

Un podium scratch masculin et féminin récompensera le triathlon XS. Les podiums benjamins et Minimes masculins et féminins seront également récompensés

Un podium récompensera les relais du XS.

Le podium du S et M aura dimanche à 17h00

Un podium scratch masculin et féminin récompensera le triathlon S. Les premiers de chaque catégorie (de cadet à vétérans) masculin et féminin seront également récompensés.

Les 6 premiers masculins et les 6 premières féminines du triathlon M recevront des primes comme suit : 1^{er} 300 euros, 2^{ème} 250 euros, 3^{ème} 200 euros, 4^{ème} 150 euros, 5^{ème} 100 euros, 6^{ème} 50 euros. Les premiers de chaque catégorie seront également récompensés.

Sur chacune des courses S et M un podium scratch récompensera le premier relais masculin, féminin et mixte.

Art 14 : Repas

Il sera possible de se restaurer sur place grâce à une petite restauration que nous proposerons à base de sandwichs et frites. Le camping "Le cheyenne" situé juste au dessus du parc à vélo propose également de la restauration.

Art 15 : parkings participants

Des zones de stationnement seront à disposition des participants afin de ne pas entraver la circulation et gêner l'épreuve. Attention, tout véhicule stationné sur le parcours pourra être déplacé pour des raisons de sécurité.

Art 16 : Annulation

En cas d'annulation ou de raccourcissement des circuits dû à une décision préfectorale, aucun remboursement des sommes perçues ne pourra avoir lieu. En effet, l'organisation a engagé des frais importants pour mettre en place cette journée.

Si l'annulation de l'épreuve est due à une crise sanitaire, les inscriptions seront intégralement remboursés (frais internet de 1 à 2 euros déduits par le chronométreur).

Il n'est pas prévu de remboursement aux participants en cas d'impossibilité de venir suite à tout autre problème qu'une blessure (justifié par

certificat médical) après inscription via la plateforme internet.

Art 17 : Propreté

Des zones de propreté seront mises en place sur la partie pédestre. Tout jet de déchet doit se faire dans ces zones. Tout contrevenant à cette règle sera immédiatement pénalisé.

Art 18 : Droit d'image

Toute personne participante à l'épreuve accepte que les photos de la manifestation puissent être diffusées sur le site internet de l'épreuve ou sur les réseaux sociaux en lien avec l'épreuve ou pour la promotion de l'épreuve.